



Abandon de poste : comment réagir ?

- Fiche rédigée par **l'équipe éditoriale de WebLex**
- En collaboration avec **Cédric Beutier, Avocat au Barreau de Nantes**
- Dernière vérification de la fiche : 06/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 28/03/2019

Un de vos salariés ne s'est pas présenté dans l'entreprise depuis 3 jours et vous n'avez pas de ses nouvelles. Devez-vous le considérer comme démissionnaire ? Comment devez-vous réagir ? Quelles sont vos obligations ? Que ne devez-vous surtout pas faire ?

Analyser la situation

Assurer le quotidien... Evidemment, un salarié qui s'absente sans prévenir peut constituer un vrai coup dur pour l'entreprise, ce qui est d'autant plus vrai pour les petites entreprises. L'urgence sera d'assurer le quotidien et la bonne marche de l'entreprise en réaffectant les postes et les missions, en gérant les urgences, etc.

Comprendre ce qui se passe...

{ABONNEZ-VOUS}

Lui écrire... en recommandé avec accusé réception !

Attendez au moins 48 heures. 48 heures, c'est le délai dont dispose votre salarié pour justifier d'un arrêt maladie. Ne faites rien pendant ce délai.

Prenez acte de l'abandon de poste...

{ABONNEZ-VOUS}